

Accompagnant Educatif et Social

Diplôme d'Etat



FORMATION

Objectifs

- L'Accompagnant Educatif et Social est un travailleur social qui intervient, au quotidien, auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles.
- L'Accompagnant Educatif et Social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.
- Ses interventions d'aides et d'accompagnement doivent contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.
- Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social est structuré autour d'un socle commun de compétences et de trois spécialités : « accompagnement à la vie à domicile », « accompagnement à la vie en structure collective » et « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ».

Contenu

L'enseignement théorique est composé de 4 domaines de formation (DF) :

- **DF1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 126 heures d'enseignements « socle » et 14 heures d'enseignements de spécialité ;
- **DF2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 98 heures d'enseignements « socle » et 63 heures d'enseignements de spécialité ;
- **DF3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 63 heures d'enseignements « socle » et 28 heures d'enseignements de spécialité ;
- **DF4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 70 heures d'enseignements « socle » et 42 heures d'enseignements de spécialité

Evaluation et obtention du diplôme

- Un Diplôme d'Etat, classé niveau V, est délivré par la D.R.D.J.S.C.S. avec mention de la spécialité acquise. Les candidats doivent valider par une note au moins égale à 10 sur 20, chacun des 4 domaines de formation. Ce diplôme constitue un premier niveau de qualification.
- Possibilité d'obtention du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Secteurs d'activité

- Domicile des personnes aidées.
- Etablissements ou services d'accueil ou d'hébergement.
- Etablissements d'enseignement scolaire et professionnel, d'activité de la vie sociale et de loisir.

Promotion

- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.).
- Moniteur Educateur.
- Passerelles : Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture.

ACCÈS À LA FORMATION

Durée de la formation

12 mois soit :

- **525 heures école** dont 147 heures pour la spécialité),
- **840 heures de stage** formation pratique réparties sur 3 stages dont un, au moins, en lien avec la spécialité choisie. Les personnes en situation d'emploi effectuent un stage hors établissement employeur de 140 heures.

L'acquisition d'une spécialité complémentaire est conditionnée à l'obligation de suivre le parcours de formation de 147 heures de formation théorique concernant cette spécialité et de 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.

Conditions d'admission

Être admis aux épreuves de sélection.

Epreuves de sélection

- **Une épreuve écrite d'admissibilité** : un questionnaire d'actualité comportant dix questions, d'une durée d'une heure et demie.
- **Une épreuve d'admission** : un entretien avec un jury.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité, les candidats titulaires de certains diplômes, certificats ou titres.

CONTACT

04 78 76 52 43/44

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement